

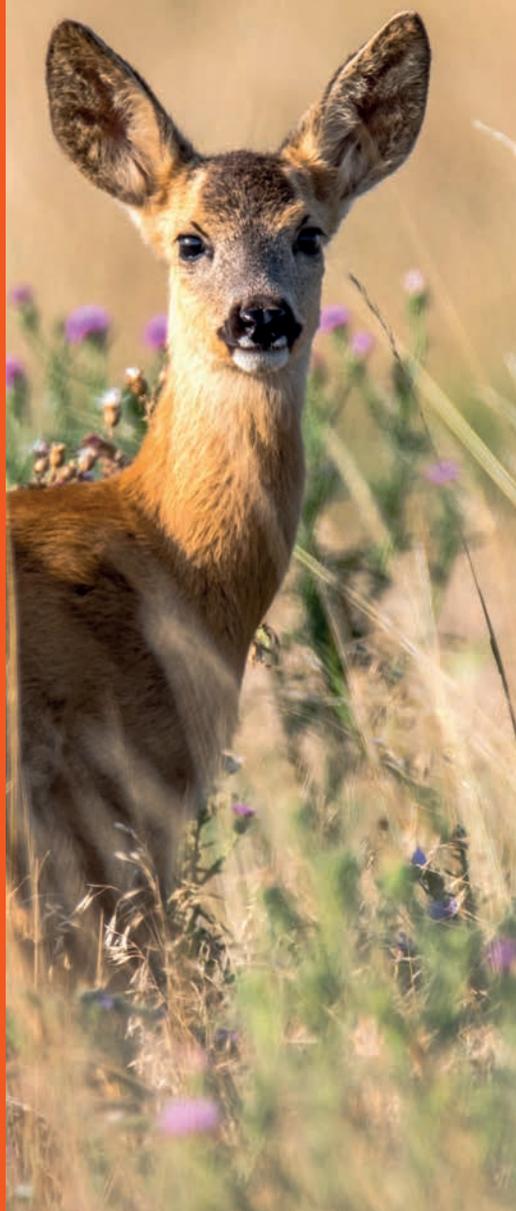
LE CHASSEUR HAUT-MARNAIS

Revue trimestrielle de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Marne | Juin 2020 | N° 69



SOMMAIRE

- 03 /** - Edito
- 04 /** - La FDC 52 en mode confinement mais toujours active
- 05 /** - L'Assemblée Générale 2020 : les grandes lignes et les changements
- 06 /** - L'Office Français de la Biodiversité
- 08 /** - Réforme du plan de chasse et des ACCA
- 09 /** - Assurance chasse RC et chiens : Détail et évolution des tarifs
- 10 /** - Plantation de haie à Blessonville
- ONF : des pouvoirs de police étendus
- 11 /** - Bécasse : une saison exceptionnelle
- Reprise de bécasses
- 12 /** - Le réseau cigogne noire en Haute-Marne : Présentation de l'activité 2019
- 13 /** - Dégâts par commune 2018/2019
- 15 /** - Activités chasses et COVID-19
- 16 /** - Affiche : Application des gestes barrières même à la chasse : une condition obligatoire pour pouvoir chasser !
- 21 /** - Institut Scientifique Nord Est Atlantique : un outil au service de la chasse mais pas que ...
- 23 /** - Un politologue s'intéresse «aux mangeurs de viandes» et dit pourquoi les vegans ont tout faux !
- 24 /** - Surveiller les maladies circulant dans la faune sauvage : une nécessité pour l'humanité !
- SAGIR : surveillance de la PPA
- 25 /** - SAGIR : observer attentivement les lèvres et la langue des chevreuils
- 26 /** - SAGIR : le point sur la tuberculose bovine
- 27 /** - La saison de chasse de Manon
- 28 /** - Un travail complet déterminant pour un agrément au naturel
- 29 /** - Le prélèvement d'un géant de la forêt
- 30 /** - Boulettes de sanglier façon bolognaise
- 31 /** - Dates à retenir
- Petite annonce



Directeur de la publication :
M. Thomas CORVASCE Président de la Fédération.
Dépôt légal 244 - ISSN : 0981-8871
Numéro de CPPAP 0520 G 88877
Rédaction et administration :
Siège de la Fédération
16, rue des Frères Parisot - BP 40137 - 52004 CHAUMONT CEDEX
Tél. 03 25 03 60 60 - Fax 03 25 32 12 59
E-Mail : technique@fdc52.fr - www.fdc52.fr
N° INSS 1250-4408
Avec ce numéro : Un flyer MMA
Photo de couverture : D. GEST
Crédits photos : FDC 52 et D. GEST
Conception et réalisation :
Imprimerie du Petit-Cloître - Chaumont-Langres 



Drôle de période !!! Je ne reviendrai pas sur cette épidémie aux effets dévastateurs tant pour les victimes que pour l'économie du pays. Elle a en tout cas impacté aussi l'activité de votre fédération comme vous vous en doutez.

L'équipe fédérale a poursuivi son activité en télétravail pour préparer notamment les plans de chasse.

Pour limiter les dégâts agricoles, l'agrainage et l'entretien des clôtures, après une suspension provisoire, ont pu reprendre grâce à la compréhension de Mme la Préfète, et c'est tant mieux.

L'estimation des dégâts aux cultures a pu également se poursuivre grâce à quelques experts volontaires qui ont bien voulu sortir malgré les incertitudes du moment. Je tiens à les remercier personnellement.

L'impossibilité de nous réunir en Assemblée Générale annuelle nous a obligé à mettre en place une gouvernance et une consultation inédite durant cette période bouleversée. Nous allons donc nous adapter pour poursuivre la nécessaire gestion de la chasse et assurer nos missions de service public.

La révolution numérique et la mise en place d'application dédiée au monde de la chasse (Espace Adhérent) auront été précieuses pour nous permettre de poursuivre nos tâches. La modernité, y compris dans le monde de la chasse, peut rendre d'immenses services...

Bref, l'ouverture à l'approche est là et nous sommes prêts.

Bien d'autres challenges restent à relever : récupérer les actions de partenaires attentistes devant les incertitudes de l'épidémie, préparer la saison de battue, régler les loyers... Je suis d'un naturel optimiste, la courbe en cloche de l'épidémie et les semaines qui passent éloignent chaque jour un peu plus le spectre d'une seconde vague, tout devrait donc rentrer dans l'ordre mais je comprends votre impatience et vos craintes.

C'est pourquoi nous vous avons fait passer dès début mai un tableau des bonnes pratiques sur les réseaux sociaux, que vous retrouverez dans ce numéro sous forme d'affiche. Il vous servira à rassurer vos partenaires sur la possibilité de chasser en sécurité même si la convivialité devra peut-être un moment céder la place.

En tout cas du point de vue réglementaire, tout est en place et nous avons, à l'heure où j'écris ces lignes, la garantie que nous pourrons chasser.

La prévention sera au cœur de cette période estivale, il est de notre devoir de protéger les cultures par des tirs dissuasifs, un agrainage raisonné et un entretien sans faille des clôtures car les animaux sont toujours bien présents.

Il me reste à vous souhaiter une bonne saison d'approche dans la sécurité et la bonne humeur.

Le Président,
Thomas CORVASCE

LA FDC 52 EN MODE CONFINEMENT MAIS TOUJOURS ACTIVE

Dès le 6 mars, la FDC 52 s'est interrogée sur le maintien de ses activités face à l'arrivée de la pandémie et aux nécessaires mesures à prendre. A partir du lundi 9 mars, le Président Thomas Corvasce a pris les décisions qui s'imposaient pour assurer la continuité des missions mais aussi le strict respect des consignes gouvernementales et la nécessaire protection des chasseurs, des personnels et de tous nos interlocuteurs habituels.

Lundi 9 mars

- ⊖ Annulation de l'Exposition des Trophées.

Lundi 16 mars

- ⊖ Rapatriement des 1 400 dossiers individuels de plan de chasse aux domiciles des techniciens pour permettre l'instruction des demandes par télétravail.

Mardi 17 mars

- ⊖ Installation de tous les personnels en télétravail.
- ⊖ Transfert de la ligne d'appel téléphonique fixe et fermeture des bureaux.
- ⊖ Relève du courrier 2 fois par semaine.
- ⊖ Maintien du service clôtures dans des conditions sanitaires très encadrées.
- ⊖ Maintien des expertises de dégâts avec la seule participation des estimateurs volontaires et à l'exclusion des personnes à risques.

Au cours de cette semaine 12

- ⊖ Annulation des formations et des examens de permis de chasser programmés en avril, de la formation chasse à l'arc, des CLC sangliers et de l'Assemblée Générale.

Vendredi 20 mars

- ⊖ Suite à l'intervention du Président auprès de Mme la Préfète, l'agrainage, après avoir été interdit, est réautorisé. Près de 340 adjudicataires déclarent alors le nom de la personne habilitée à la FDC qui transmet la liste aux autorités pour en faciliter le contrôle.

Depuis la mi-mars, les équipes ont donc continué de répondre à vos appels et à vos mails. Nous étions en pleine instruction des 1 410 demandes de plan de chasse et ça veut dire quoi ? Vérification des territoires, vérification des densités, échanges avec les partenaires, discussions lorsqu'il y a des conflits de



voisinages.... tout cela prend du temps. De mi-mars à fin avril, l'ensemble du service technique et une secrétaire ont vérifié et saisi les demandes pour que tout soit prêt comme d'habitude pour vous au 1er juin.

Des caisses et des caisses de dossiers, une table de salon transformée en bureau géant... et ce n'est que pour quelques UG sur les 41 que compte le département. De quoi s'occuper pendant ce confinement.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2020 : LES GRANDES LIGNES ET LES CHANGEMENTS

Cette année est un peu particulière, le confinement nous oblige à changer nos habitudes et impossible de nous retrouver pour cet échange annuel.

Vu le contexte, le Ministère avait prévu de faire évoluer les textes de Loi afin de donner exceptionnellement des compétences provisoires au Conseil d'Administration. Cet organe délibérant aurait eu la possibilité de se substituer aux votes statutaires de l'Assemblée Générale.

Le Président, les administratrices et administrateurs ont décidé de ne pas utiliser cette disposition pour les votes afin de permettre à chacun de s'exprimer. Ainsi un vote électronique ouvert à tous les adhérents a eu lieu du 8 au 11 mai. Les votes concernaient l'approbation du compte-rendu de l'AG 2019 et de la clôture des comptes, les affectations, les rapports de la commissaire aux comptes et de son renouvellement ou encore les modifications des statuts et du règlement intérieur (conformément à l'arrêté du 11 février 2020), la fixation des tarifs hors hypothèses de financement, les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse pour la saison 2020/2021 ainsi que les hypothèses de financements dégâts.

Les 3 hypothèses retenues par le groupe de travail financement dégâts qui étaient soumises au vote étaient les suivantes :

CADRE GÉNÉRAL :

Nombre de bracelets cervidés estimé identique et pour le sanglier évalué à 14 500, **TGG à 5 € et bracelet CEF à 150 €**

Hyp 1 : Bracelets **SAI 25 €, CHI 20 €** sans plafonnement de la contribution dégâts

Hyp 2 : Bracelets **SAI 40 €, CHI 25 €** et plafonnement à 120 € de la contribution dégâts

Hyp 3 : Bracelets **SAI 25 €, CHI 20 €**, plafonnement à 120 € de la contribution dégâts et **taxe ha (1 € ha pondéré)**

Suite aux votes électroniques, toutes les résolutions ont été adoptées à la majorité, et c'est l'hypothèse 1 qui a été retenue avec 1 379 voix sur 2 985 voix exprimées (234 territoires et 346 chasseurs), 1 017 voix pour l'hypothèse 3 et 589 voix pour l'hypothèse 2.

Zone	Proposition 1 TGG 5 € Bracelet SAI 25€	Zone	Proposition 1 TGG 5 € Bracelet SAI 25€	Zone	Proposition 1 TGG 5 € Bracelet SAI 25€
ARC CARREFOUR	50.37 €	ENCLOS	0 €	L'ETOILE -27	51.45 €
ARC DANCEOIR	24.29 €	FAYL BILLOT	46.34 €	L'ETOILE -VOIVRES	0 €
ARC GIC	89.68 €	JOINVILLE	148.92 €	LIFFOL	0 €
ARC ORMANCEY	77.69 €	LANGRES	56.72 €	LIFFOL-ILLOUD	0 €
AUBERIVE	119.04 €	LE DER - ANGLUS	48.58 €	MOIRON	18.33 €
BOLOGNE	31.98 €	LE DER - GRAND DER	191.45 €	MONTIGNY-37	14.46 €
BOURBONNE	3.72 €	LE DER - HERONNE	93.39 €	MONTIGNY -52-54	0 €
BOURMONT	108.90 €	LE DER - HORRE	26.06 €	NOGENT	57.51 €
CHANCENAY	80.11 €	LE VAL	28.13 €	ORMOY	47.61 €
CHAUMONT	62.33 €	LES DHUITS - 31	47.64 €	POISSONS - CHEVILLON	101.21 €
CIREY/BLAISE	75.64 €	LES DHUITS - BOIS DES TEMPLIERS	0 €	POISSONS - CUL DU CERF	34.05 €
CORGBIN	55.86 €	LES DHUITS - BOIS GENARD / ORGES	198.43 €	POISSONS - GIC	53.30 €
ECOT	22.89 €	LES DHUITS - CIRFONTAINES	69.31 €	VILLARS EN AZOIS	156.20 €

VOTRE VALIDATION DU PERMIS

Pour 2020/2021, la validation départementale grand gibier s'élève à 143 € (82 € de cotisation fédérale, 5 € de Timbre Grand Gibier, 44.95 € de redevance Etat, 9 € de droit de timbre et 2.05 € de frais de dossier).

Pour une validation nationale, le coût s'élève à 205,45 € (95 € de cotisation fédérale, 51.50 € de part forfaitaire FNC, 44.95 € de redevance Etat, 9 € de droit de timbre et 5 € de frais de dossier).

L'OFFICE FRANÇAIS, DE LA BIODIVERSITÉ

L'Office Français de la Biodiversité a été créé le 1^{er} janvier 2020 par la loi du 24 juillet 2019. Ce nouvel office regroupe l'Agence Française pour la Biodiversité et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.



Ce nouvel établissement public, est placé sous la tutelle des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture.

Il intègre les missions, les périmètres d'intervention et les 2 800 agents de l'Agence Française pour la Biodiversité

(AFB) et de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS).

Il contribue, s'agissant des milieux terrestres, aquatiques et marins, à la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité ainsi qu'à la gestion équilibrée et durable de l'eau en coordination avec la politique nationale de lutte contre le réchauffement climatique.

Le nouvel établissement répond à **trois enjeux majeurs** :

- ⊕ **Simplifier l'organisation** par le rapprochement des expertises complémentaires de l'AFB et de l'ONCFS pour une meilleure lisibilité de leurs actions au service d'une seule et même stratégie.
- ⊕ **Coordonner pour renforcer l'efficacité des politiques publiques** dans les domaines du climat, de l'eau et de la biodiversité. L'opérateur renforcera également son ancrage et son maillage territorial en développant et en consolidant les partenariats avec les régions en métropole et dans les outre-mer, ainsi qu'avec les collectivités d'outre-mer.
- ⊕ **Renforcer l'action territoriale** pour garantir un partage équilibré des usages et des espaces naturels, le respect des règles de protection de l'environnement et le maintien d'un environnement de qualité. Dans le cadre de la création de l'OFB, les pouvoirs des inspecteurs de l'environnement sont renforcés, afin qu'ils puissent constater plus efficacement les infractions environnementales et qu'elles soient ainsi mieux sanctionnées.

Le nouvel établissement répond également à 5 missions essentielles :

- ⊕ la connaissance, la recherche et l'expertise sur les espèces, les milieux et leurs usages,

- ⊕ la police de l'environnement et la police sanitaire de la faune sauvage,
- ⊕ l'appui à la mise en œuvre des politiques publiques,
- ⊕ la gestion et l'appui aux gestionnaires d'espaces naturels,
- ⊕ l'appui aux acteurs et la mobilisation de la société.

L'OFB est organisé en trois niveaux :

- ⊕ une échelle **nationale** où se définissent et se pilotent la politique et la stratégie de l'OFB (directions et délégations nationales) ;
- ⊕ une échelle **régionale** où s'exercent la coordination et la déclinaison territoriale (directions régionales) ;
- ⊕ des échelons **départementaux** et **locaux**, de mise en œuvre opérationnelle et spécifique (services départementaux, antennes de façade, parcs naturels marins, etc.).

Dans le cadre de son budget pour 2020, l'OFB bénéficie de 423,4 millions d'euros de ressources, qui lui permettent notamment de réaliser une contribution au profit des onze parcs nationaux (y compris le nouveau parc national de forêts) à hauteur de 66,7 millions d'euros.

Ses ressources proviennent notamment :

- ⊕ d'une contribution annuelle des agences de l'eau à hauteur de **332 millions** d'euros ;
- ⊕ du prélèvement annuel sur le produit de la redevance pour pollutions diffuses au titre du plan Écophyto pour **41 millions** d'euros ;
- ⊕ et d'une subvention pour charges de service public de l'État inscrite sur le programme 113 « Payasages, eau et biodiversité » de la mission « Ecologie, développement et mobilité durables » pour **41 millions** d'euros.

L'Office Français de la Biodiversité contribue à l'exercice des polices administrative et judiciaire relatives à l'eau (pollution de la ressource, atteinte aux zones humides ou littoral), aux espaces naturels, à la flore et la faune sauvage (espèces gibier ou protégées, lutte contre les trafics d'espèces), à la chasse (contre-

braconnage, renforcement de la sécurité à la chasse) et à la pêche.

Pour prévenir et réprimer les atteintes à l'environnement, ce sont les **1 800 inspecteurs de l'environnement de l'Office Français de la Biodiversité** qui apportent leur expertise technique, surveillent le territoire, sensibilisent les usagers, recherchent et constatent les infractions, et font des interventions de contre braconnage.

L'Office veille également à l'application de la **Convention Internationale sur le commerce des espèces menacées (CITES)** sur le territoire français. L'OFB organise aussi l'examen du permis de chasser et délivre le permis.

L'Office joue également un rôle majeur dans la mise en œuvre du dispositif **Eviter, Réduire, Compenser**. Dans le cadre des projets d'aménagement, ce dispositif a pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de les réduire si elles ne peuvent être évitées, et de les compenser lorsqu'elles ne peuvent être ni évitées, ni réduites.

Les agents émettent des avis techniques sur les impacts potentiels de projets d'aménagement faisant l'objet d'une autorisation ou déclaration administrative. Ils contrôlent le respect par le maître d'ouvrage.

L'OFB DANS LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

Le service départemental compte un effectif théorique de 17 agents, à ce jour il y a 12 agents en poste. Il existe deux unités, une Unité nord et une Unité sud avec à leur tête un chef d'unité. La limite géographique de ces deux unités est la même que précédemment.

Les antennes de Chevillon et Biesles, côté ONCFS et l'antenne de Chaumont, côté AFB, ont été supprimées. Il a été créé un seul bureau pour le département, il est situé **9 Rue de la Maladière à Chaumont**. Un bureau de passage a également été installé à la Sous-Préfecture de St Dizier.

Vous pouvez contacter le service départemental de l'OFB au 03.25.01.87.10. Ce numéro est provisoire pour l'instant, le futur numéro sera le **03 52 18 02 10**. Vous pouvez joindre également le service par mail : sd52@ofb.gouv.fr



9 rue de la Maladière – 52000 CHAUMONT
Mail : sd52@ofb.gouv.fr

RÉFORME DU PLAN DE CHASSE ET ACCA

La dernière réforme de la chasse a entraîné un transfert de certaines missions aux Fédérations des Chasseurs, qui étaient assurées jusqu'à maintenant par la Direction Départementale des Territoires ou la Préfecture.

Pour les ACCA, la FDC est maintenant tenue d'assurer la gestion des dossiers liés aux statuts (mise à jour, conformité...), aux territoires (réserves, opposition, ...) et de prendre les décisions administratives qui s'imposent.

Concernant les plans de chasse, la Fédération reprendra le suivi des enquêtes de territoire qui était auparavant réalisé par le service chasse de la DDT.

Le calendrier ne changera pas, toutes les demandes de plan de chasse ainsi que les justificatifs devront arriver à la FDC avec les demandes avant le 15 mars pour être pris en compte dans la demande de l'année en cours. Au-delà de cette date, les informations transmises seront intégrées l'année suivante.

Les plans de chasse seront notifiés sur votre Espace Adhérent comme précédemment et les recours devront être envoyés au siège de la Fédération des Chasseurs en lettre recommandée sous 1 mois. Ils seront étudiés en septembre.



Gamm vert

le goût du jardin



-  **Vêtements de chasse : Pantalon, veste, chaussures et bottes : remise de 10%**
-  **Accessoires de chasse (januel - beligne) : remise de 10%**
-  **Munitions : remise de 5%, au-delà de 5 boîtes : remise de 10%**
-  **Alimentation chien à partir de 5 sacs : remise de 5%**

Offre valable pour tous les sociétaires de la Fédération des Chasseurs de Haute-Marne sous présentation de la validation du permis de chasser 52.
Gamm Vert De Bourbonne - Gamm Vert De Saints Geosmes - Gamm Vert De Chaumont - Gamm Vert De Fayl Billot -
Gamm Vert De Vaux Sous Aubigny - Gamm Vert De Wassy - Gamm Vert De Saint Dizier - Gamm Vert De Joinville

ASSURANCE CHASSE RC ET CHIENS : DÉTAIL ET ÉVOLUTION DES TARIFS

Notre partenariat avec l'assureur MMA Agence Yves ROUSSELOT continue. Les garanties sont très satisfaisantes et correspondent à la fois à la réglementation et aux besoins des chasseurs (garanties, chasse accompagnée, venaison, clôtures électriques...).

Concernant l'assurance responsabilité civile, les tarifs n'avaient pas évolué depuis plus de 7 ans, c'est pourquoi nous avons accepté une augmentation de 1 €, passant ainsi l'assurance via le guichet unique à 21 €. Toutes les garanties sont maintenues. Nous avons également renouvelé le partenariat sur l'assurance « chiens » avec des garanties identiques :

- ⊕ Remboursement des frais de soins (Forfait annuel des soins vétérinaires 450 € par an et par chien ; franchise 25 € par évènement ; jusqu'à 4 chiens assurés en période d'ouverture de la chasse)
- ⊕ Garantie mortalité des chiens de chasse
- ⊕ Assurance des dommages corporels par accident (DCA) (Garantie des dommages corporels du chasseur en cas de décès, d'invalidité permanente et en cas de soins)



Les montants seront les suivants :

- DCA seule = 7 €
- DCA + 1 chien = 44 €
- DCA + 2 chiens = 83 €
- DCA + 3 chiens = 109 €
- DCA + 4 chiens = 139 €

COBEVIM

DÉCOUVREZ NOS ARTICLES "CHASSE"

D'autres références en magasin :

Postes électriques
Clôtures
Tondeuses
Anti-parasites
Produits d'hygiène...



**CROQUETTES BROKATON
RUNNER / COMPLET**

Aliment équilibré adapté
aux besoins nutritionnels
des chiens !
- Sac de 20 kg -

GOUDRONS / CRUD
Pour attirer le gibier !



SEL BLANC / SEL GEMME
Pour la santé du gibier !



COMMANDES PAR TÉLÉPHONE OU EN MAGASIN :

RN19 - 52800 FOULAIN - Tél. 03 25 31 13 64 - contact@cobevim.com

Catalogue en ligne sur www.cobevim.com

**PRIX
ATTRACTIFS**

PLANTATION DE HAIE À BLESSONVILLE

C'est bien le type de commune où la plantation de haie se justifie pleinement : une immense plaine où le dernier remembrement a fait disparaître tous les éléments paysagers à forte valeur environnementale (petit bois, haie, talus, friche et verger).

Aussi lorsque Jean-Paul Kowalyszyn, propriétaire d'une prairie de fauche située non loin de l'auto-route, exprime son intérêt pour un tel projet, Olivier Bobinec contacte la Fédération des Chasseurs pour solliciter une aide technique et financière.

L'aboutissement de l'opération se concrétise le jeudi 5 mars où de nombreux bénévoles et professionnels de la FDC ont rendez-vous sur place pour procéder à la plantation des végétaux. Une vingtaine d'essences différentes plantées sur deux lignes parallèles vont dans quelques années rompre la monotonie du paysage.

L'abondance des chevreuils pose la question du risque des dégâts. Les chasseurs de la commune se sont engagés à suivre attentivement le développement des arbustes, et le cas échéant, à poser quelques protections ou de la laine de mouton pour limiter les dommages.

Un bel exemple donc qui, on le souhaite, mérite d'être copié par les agriculteurs et les propriétaires de Blessonville afin que chacun apporte sa contribution pour sauver la planète.



ONF : DES POUVOIRS DE POLICE ÉTENDUS

La loi du 24 juillet 2019 portant création de l'Office Français de la Biodiversité (O.F.B.) a renforcé la police de l'environnement dans un souci d'harmonisation et de simplification administrative.

Les agents de l'ONF habilités à rechercher et à constater les infractions prévues notamment par le code de l'environnement et le code forestier, peuvent maintenant utiliser en toutes circons-

tances, comme les inspecteurs de l'environnement, les prérogatives prévues par le code de l'environnement. Cette extension permet de simplifier les procédures pour un meilleur effet dissuasif.

BÉCASSE : UNE SAISON EXCEPTIONNELLE

C'est le titre de la lettre d'info du réseau national bécasse qui traduit un constat bien réel partagé par les professionnels de l'O.F.B. et des Fédérations des Chasseurs mais aussi par tous les chasseurs passionnés par la mordorée.

Plus de 8 500 oiseaux ont été bagués en France cet hiver dont 106 en Haute-Marne (contre 73 en 2018/2019). Ce record traduit l'abondance de l'espèce dans toutes les régions à l'exception de l'arc méditerranéen. Cela s'explique par un hiver extrêmement doux et humide et une très bonne reproduction.

Source : lettre d'info du réseau bécasse mars 2020 – OFB-FDC-FNC

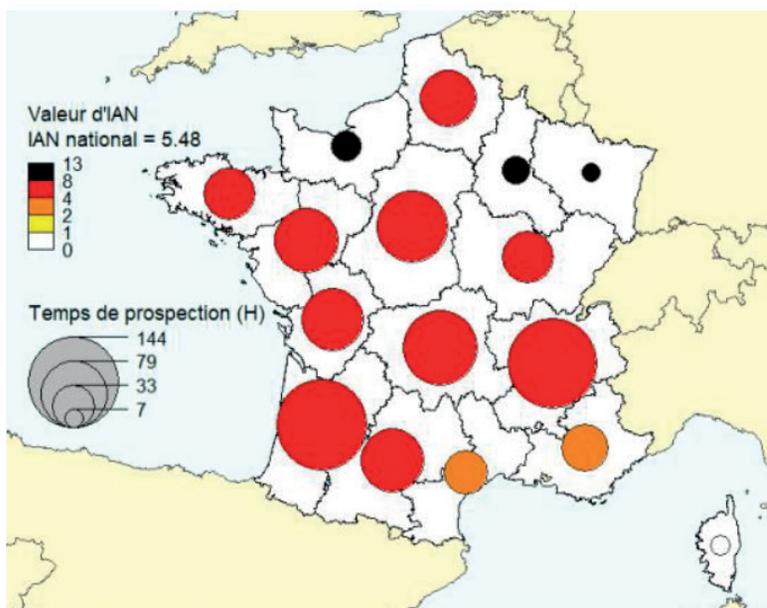


Figure 1 : Carte des indices d'abondance nocturne (IAN = nombre de bécasses vues par heure) pour le mois de février 2020.

REPRISE DE BÉCASSES

Date de baguage	Lieu de baguage	Date de capture	Lieu de capture	Distance parcourue	Temps de port de la bague
01/11/2011	Arc en Barrois	09/02/2020	Giey sur Aujon	3.6 km	8 ans, 3 mois et 9 jours
22/11/2017	Arc en Barrois	09/12/2017	Plounéour-Ménez (Finistère)	664 km	16 jours
14/12/2017	Arc en Barrois	02/02/2020	Arc en Barrois	2.3 km	2 ans, 1 mois et 18 jours
29/10/2019	Marac	12/12/2019	Marac	1 km	1 mois et 12 jours

La bécasse prélevée en février à Giey sur Aujon figure en tête de longévité pour notre département : près de 9 ans. Au-delà de ce record, cet oiseau a sans doute parcouru des distances phénoménales pour rejoindre son site de reproduc-

tion puis revenir fidèlement en Haute-Marne. Cet exemple a de quoi nous fasciner car cette prouesse annuelle est accomplie avec la seule énergie d'un oiseau de 300 g !

LE RÉSEAU

CIGOGNE NOIRE EN HAUTE-MARNE : PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ 2019

Jérôme Bernard nous a adressé le bilan 2019 du réseau cigogne noire pour notre département. Les chasseurs naturalistes intéressés par cet oiseau emblématique y trouveront de bonnes raisons de participer au signalement des oiseaux observés.

98 personnes différentes ont fourni 209 observations au réseau dont l'essentiel (2/3) provient du sud du département.

Au-delà des connaissances obtenues sur la répartition de l'espèce en Haute-Marne, ces données participeront aussi à alimenter les études d'impact concernant les projets éoliens qui se multiplient dans le département.

6 nids ont été occupés en 2019 dans notre département aboutissant à l'envol de 12 jeunes pour les 4 sites suivis (11 jeunes en 2018 pour 4 nids suivis). La plupart des nids sont installés dans les forêts soumises au régime forestier (forêts domaniales et forêts communales).

En France, le nombre de nicheurs est estimé entre 70 et 90 couples, avec une progression lente mais constante.

QUELQUES INFORMATIONS INTÉRESSANTES

- ⊕ Une discrétion absolue : 2 observations seulement en 2019 pour deux communes différentes où l'espèce est nicheuse, et aucune donnée sur les communes riveraines !
- ⊕ Divona, la fidèle née en 2010, niche à 2 km de son lieu de capture.
- ⊕ Toutatis : baguée poussin en 2017 en Côte d'Or, elle a été capturée en 2019 en Haute-Marne et munie d'une balise Argos. Sans avoir de nouvelles pendant plusieurs mois, Toutatis entamait fin mars son trajet de retour.

Levons les yeux, la migration de retours a repris depuis début mars nous donnant à nouveau l'occasion d'observer ces magnifiques oiseaux. Rejoignez ces passionnés en communiquant vos informations.

Contact :

jerome.bernard@onf.fr ou au 06 25 09 47 22 par SMS. Pour plus d'infos, www.cigogne-noire.fr



MONTANT DES DÉGÂTS

PAR COMMUNE SAISON 2018/2019

COMMUNE	MONTANT PAYÉ (€)
AGEVILLE	610,83 €
AIGREMONT	448,37 €
AILLIANVILLE	13 943,60 €
AIZANVILLE	1 435,26 €
ALLICHAMPS	2 411,64 €
AMBONVILLE	488,26 €
ANDELOT BLANCHEVILLE	6 819,51 €
ARBIGNY SOUS VARENNES	1 608,80 €
ARBOT	2 518,68 €
ARC EN BARROIS	38 414,80 €
ARNANCOURT	5 919,94 €
ATTANCOURT	821,80 €
AUBEPIERRE SUR AUBE	17 190,36 €
AUBERIVE	31 366,65 €
AUJOURRES	237,93 €
AULNOY SUR AUBE	2 808,51 €
AUTIGNY LE PETIT	1 330,06 €
AUTREVILLE SUR LA RENNE	6 987,20 €
BAILLY AUX FORGES	5 167,86 €
BAUDRECOURT	851,24 €
BAY SUR AUBE	13 460,55 €
BAYARD SUR MARNE	2 517,85 €
BEAUCHEMIN	367,04 €
BEURVILLE	15 231,23 €
BIESLES	3 378,24 €
BIZE	2 778,82 €
BLECOURT	7 175,94 €
BLESSONVILLE	961,41 €
BLUMERAY	2 748,51 €
BOLOGNE	406,03 €
BOURBONNE LES BAINS	1 395,01 €
BOURDONS SUR ROGNON	3 949,24 €
BOURG	4 294,14 €
BOURMONT	8 554,80 €
ENTRE MEUSE ET MOUZON	8 554,80 €
BOUZANCOURT	12 092,22 €

BRACHAY	3 541,62 €
BRAINVILLE SUR MEUSE	3 731,75 €
BRAUX LE CHATEL	1 299,05 €
BRETHENAY	618,50 €
BREUVANNES EN BASSIGNY	4 091,49 €
BRICON	9 200,94 €
BUGNIERES	6 589,49 €
BUSSON	869,68 €
CEFFONDS	1 541,11 €
CELLES EN BASSIGNY	288,38 €
CERISIERES	377,82 €
CHALANCEY	3 149,20 €
CHALINDREY	3 002,95 €
CHALVRAINES	1 063,30 €
CHAMBRONCOURT	6 050,56 €
CHAMOUILLEY	490,11 €
CHAMPSEVRAINE	22 629,18 €
CHANCENAY	2 332,57 €
CHANOY	1 505,75 €
CHARMES EN L ANGLE	2 268,03 €
CHARMES LA GRANDE	8 384,11 €
CHATEAUVILLAIN	63 004,30 €
CHATELET SUR MEUSE (LE)	7 108,93 €
CHATONRUPT SOMMERMONT	5 015,79 €
CHAUMONT	4 239,67 €
CHAUMONT LA VILLE	11 416,94 €
CHEVILLON	7 652,15 €
CIREY LES MAREILLES	3 918,64 €
CIREY SUR BLAISE	5 026,89 €
CIRFONTAINES EN AZOIS	10 773,06 €
CIRFONTAINES EN ORNOIS	2 137,98 €
CLEFMONT	2 201,07 €
COHONS	11 764,69 €
COIFFY LE BAS	569,18 €
COLMIER LE BAS	558,84 €
COLMIER LE HAUT	872,44 €
COLOMBEY LES DEUX EGLISES	14 886,59 €
COUBLANC	1 629,59 €

COUPRAY	668,85 €	FRAMPAS	3 145,09 €
COUR L EVEQUE	24 150,25 €	FRONCLES	1 228,37 €
CUREL	1 128,12 €	FRONVILLE	889,89 €
CUSEY	2 823,62 €	GENEVRIERES	1 370,58 €
DAILLANCOURT	1 367,39 €	GERMAINES	3 039,66 €
DAMMARTIN SUR MEUSE	342,15 €	GERMAINVILLIERS	642,11 €
DANCEVOIR	4 014,21 €	GERMAY	773,75 €
DARMANNES	857,53 €	GIEY SUR AUJON	5 030,70 €
DINTEVILLE	7 342,95 €	GILLEY	386,36 €
DOMMARTIN LE SAINT PERE	272,67 €	GRAFFIGNY CHEMIN	1 432,12 €
DOMREMY LANDEVILLE	2 756,71 €	GRENANT	7 559,82 €
DONCOURT SUR MEUSE	879,31 €	GUDMONT VILLIERS	3 013,47 €
DONJEUX	2 374,40 €	GUINDRECOURT AUX ORMES	927,66 €
DOULAINCOURT SAUCOURT	2 414,34 €	GUINDRECOURT SUR BLAISE	1 175,99 €
DOULEVANT LE CHATEAU	5 183,76 €	HACOURT	970,28 €
ECHENAY	512,53 €	HARREVILLE LES CHANTEURS	1 574,82 €
ECLARON BRAUCOURT SAINTE LIVIERE	10 636,84 €	HAUTE AMANCE	3 705,15 €
ECOT LA COMBE	3 709,08 €	HUMBECOURT	3 199,47 €
EFFINCOURT	6 573,52 €	HUMBERVILLE	1 590,42 €
EPIZON	1 810,85 €	ILLOUD	125,59 €
EURVILLE BIENVILLE	257,41 €	ISOMES	13 566,10 €
FARINCOURT	482,94 €	JUZENNECOURT	12 957,44 €
FAVEROLLES	1 002,07 €	LACHAPELLE EN BLAISY	17 616,93 €
FAYL BILLOT	3 040,98 €	LAFAUICHE	4 064,32 €
FERRIERE ET LAFOLIE	5 301,58 €	LAFERTE SUR AUBE	20 926,35 €
FLAMMERCOURT	4 191,80 €	LANEUVELLE	1 368,69 €
FOULAIN	6 476,42 €	LANEUVILLE A REMY	6 219,87 €
		LANEUVILLE AU PONT	741,24 €

alcédo
chasse & pêche

OFFRE 1^{ER} PERMIS

Vous venez d'obtenir votre permis de chasse ?
Pour tout achat d'une arme neuve, nous vous offrons:

1 Fourreau + 1 boîte de cartouche Alcedo
+ 1 kit de nettoyage + 1 Gilet Fluo + 1 Porte Permis

PAYEZ VOTRE PREMIER FUSIL EN 4 X SANS FRAIS !

-15% **-15%** **-20%**

MUNITIONS
OFFRE PREMIER PERMIS

Gamme de Cartouches ALCEDO
(max 150 cartouches - hors pack pigeon)
(offre promotionnelle - offre valable jusqu'au 31/12/2019 et jusqu'à épuisement des stocks par permis)

CHAUSSANT & ACCESSOIRES
OFFRE PREMIER PERMIS

Bottes, chaussures, chaussettes
chaussons, guêtres, accessoires
(offre promotionnelle - offre valable jusqu'au 31/12/2019 et jusqu'à épuisement des stocks par permis)

VÊTEMENTS
OFFRE PREMIER PERMIS

Pantalons, cuissards, vestes
gilets, casquettes
(offre promotionnelle - offre valable jusqu'au 31/12/2019 et jusqu'à épuisement des stocks par permis)



ALCEDO LANGRES
Rue Louis Lepître
52200 LANGRES
03 25 90 01 16

		SP BLACK LIGHT Cal: 12/76 Canon: 66 et 71 cm	599€ 549€ Prix spécial 1 ^{er} permis
		EXTRA N Cal: 12/76 Canon: 71 cm	1399€ 999€ Prix spécial 1 ^{er} permis
		AFFINITY ONE BOIS Cal: 12/76 Canon: 71 cm	928€ 829€ Prix spécial 1 ^{er} permis
		KRONOS Cal: 12/08	999€ 889€ Prix spécial 1 ^{er} permis

ACTIVITÉS CHASSES ET COVID-19

TOUT POUR QUE LA SAISON DE CHASSE PUISSE DÉMARRER SANS RETARD

- ⊕ Les bracelets plans de chasse sont disponibles par envoi postal.
- ⊕ Les factures pourront, comme depuis 7 ans, être payées en plusieurs fois jusqu'à début décembre (faire plusieurs chèques avec les dates de dépôt souhaitées au dos), appelez la FDC si besoin.
- ⊕ Les permis de chasser peuvent être validés depuis le 2 juin pour la saison 2020/2021 (votre validation 19/20 est valable jusqu'au 30 juin 2020).

APPLICATION DES GESTES BARRIÈRES MÊME À LA CHASSE UNE CONDITION OBLIGATOIRE POUR POUVOIR CHASSER !

PRINCIPES GÉNÉRAUX

ET GESTES BARRIÈRES :

- ⊕ Distanciation : 1 m autour d'une personne
- ⊕ Port du masque quand le principe précédent ne peut être respecté
- ⊕ Gérer les rassemblements mais aussi les anticiper pour les éviter ou les réduire éventuellement en multipliant les points de rencontre.
- ⊕ Limiter au maximum les temps de partage (repas, etc.)
- ⊕ Encourager les actions de chasse individuelles (affût-approche, billebaude, chasse à la botte...) lorsqu'elles sont possibles
- ⊕ La vigilance de respecter l'isolement nécessaire en cas de maladie est la responsabilité de chacun

1 - PREPARATION DES ACTIONS DE CHASSE

- ⊕ Importance extrême de bien préparer les actions en cas de chasse collective (max 10 personnes¹ par point de rencontres selon consigne ministérielle actuelle)
- ⊕ Bien choisir les lieux de rencontre (préférence lieu ouvert aéré) et veiller à sa préparation

¹ / Chiffre gouvernemental au 7 mai qui pourra évoluer lors de prochaines annonces ministérielles



Suite page 18

Application des gestes barrières même à la chasse : une condition obligatoire pour pouvoir chasser !



Se laver les mains très
régulièrement ou se les
désinfecter avec du gel
hydroalcoolique



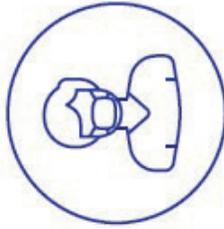
Tousser ou éternuer
dans votre coude ou
un mouchoir jetable



Utiliser un mouchoir à
usage unique et le jeter
dans une poubelle

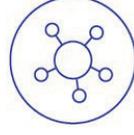


Saluer sans se serrer
la main, arrêter les
embrassades



Distanciation : 1 m autour
d'une personne

Port du masque quand prin-
cipe précédent ne peut être
respecté



NE PAS SE TOUCHER LE VISAGE
(nez, yeux, bouche) sans s'être
préalablement lavé ou désinfecté
les mains



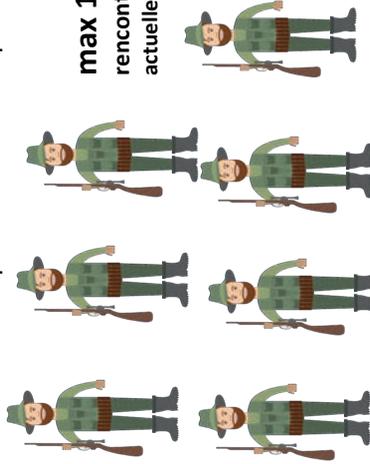
PREPARATION ET ACTIONS DE CHASSE

Encourager les actions de chasse individuelles (affût-approche ...)



lorsqu'elles sont possibles

Diffusion en amont de la rencontre de tout renseignement et consignes spécifiques COVID19
et de chasse pour limiter le temps au rond de départ de chasse collective



max 10 personnes par point de rencontres (selon consigne ministérielle actuelle)



Bien nettoyer vos affaires

avant et après la chasse,

ne pas les échanger et

les désinfecter si possible (alcool 70°)

Prévoir éventuellement l'échelonnement de l'arrivée de petits groupes

Bien choisir les lieux de rencontre (de préférence en extérieur ou un lieu ouvert aéré).

Veiller à aérer et désinfecter les lieux de rendez-vous avant et après la chasse.

Repas : respect des mesures de distanciation, limiter le temps et pas de partage ou d'échange.



Les déplacements individuels doivent être privilégiés et **dans le cas de transport « collectif », le port du masque devient obligatoire ainsi que le lavage des mains avant-après**



Fédération Départementale des Chasseurs

de la Haute-Marne

Si vous avez des questions
n'hésitez pas à contacter votre Fédération
(03.25.03.60.60 ou technique@fdc52.fr)
et à consulter le site www.fdc52.fr



AFFICHE À APPoser DANS LA CABANE DE CHASSE

COVID-19

coronavirus



- ⊕ Aération – désinfection des lieux de chasse ou de lieux de rendez-vous avant et après la chasse
- ⊕ **Disposer de matériels de prévention Covid 19 nécessaires** (gel hydro-alcoolique / masque en cas de rencontre / gants pour traitement de la venaison)
- ⊕ Désinfection matériel (outil pour vénerie sous terre / jumelle pour hutte / poste de gué en chasse traditionnelle / matériel d'accrochage appelants / table de signature du carnet de chasse...)
- ⊕ Prévoir éventuellement l'échelonnement de l'arrivée de petits groupes (max 10 personnes² par point de rencontres)
- ⊕ Signature carnet de chasse avec chacun son stylo (idem pour carnet de hutte) ; de préférence pré-remplir tous les renseignements concernant le permis de chasser et assurance recueillis en amont par voie électronique de préférence (ou téléphonique) pour se limiter à la signature
- ⊕ **Diffusion en amont de la rencontre des consignes** spécifiques COVID19 et de chasse par voie électronique de préférence (ou téléphonique) pour limiter les temps au rond de départ de chasse collective

2 - REALISATION DE L'ACTION DE CHASSE

- ⊕ Transport à adapter localement en fonction du contexte (accessibilité, taille zone parking, surface des territoires, etc.) et selon les consignes ministérielles ; dans le cas de transport « collectif », le port du masque devient obligatoire ainsi que le lavage des mains avant-après ;
- ⊕ **Eviter le partage du matériel et la manipulation du matériel d'autrui**

3 - FINALISATION DE L'ACTION DE CHASSE ET SUIVI

- ⊕ Sauf si nécessaire (poids), transport et traitement (éviscération, dépeçage, etc.) par une personne seule sinon port du masque et des gants
- ⊕ Surtout dans les premiers temps, il sera bon d'échanger en fin de chasse collective pour évaluer la mise en œuvre des mesures de précautions et les faire évoluer en fonction
- ⊕ Utiliser pour le transport de la venaison soit des sacs adaptés à usage unique ou apporter son sac préalablement désinfecté

2 / Chiffre gouvernemental au 7 mai qui pourra évoluer lors de prochaines annonces ministérielles

Continuer à appliquer les autres règles de sécurité et de prudence liées à nos activités de chasse (réglementation générale et celles du SDGC du département) notamment lors de toute manipulation (mise en place ou enlèvement de masque, nettoyage de matériel) doivent se faire avec une arme totalement neutralisée et déchargée.

LANTY SUR AUBE	39 123,00 €	ORQUEVAUX	3 433,28 €
LARIVIERE ARNONCOURT	221,28 €	OSNE LE VAL	7 240,95 €
LATRECEY ORMOY SUR AUBE	5 051,57 €	OUDINCOURT	338,03 €
LAVILLE AUX BOIS	4 580,17 €	OUTREMECOURT	3 210,46 €
LAVILLENEUVE AU ROI	604,65 €	PANSEY	1 930,23 €
LEFFONDS	7 996,82 €	PARNOY EN BASSIGNY	3 306,19 €
LESCHERES SUR LE BLAISERON	7 471,56 €	PAROY SUR SAULX	11 486,54 €
LEURVILLE	1 625,62 €	PEIGNEY	294,83 €
LEZEVILLE	6 425,76 €	PERRANCEY LES VIEUX MOULINS	6 753,95 €
LIFFOL LE PETIT	3 983,67 €	PERROGNEY LES FONTAINES	143,32 €
LOGES (LES)	3 307,24 €	PLANRUPT	1 199,50 €
LOUVEMONT	9 007,76 €	PLESNOY	18,11 €
LOUVIERES	389,71 €	POINSENOT	2 592,37 €
LUZY SUR MARNE	801,08 €	POINSON LES FAYL	1 452,74 €
MALAINCOURT SUR MEUSE	2 144,17 €	POISSONS	2 823,67 €
MANOIS	2 382,62 €	PONT LA VILLE	4 545,35 €
MARAC	12 171,24 €	POULANGY	1 018,71 €
MARANVILLE	1 768,35 €	PRASLAY	2 255,81 €
MARBEVILLE	2 657,51 €	PRESSIGNY	7 825,84 €
MARCILLY EN BASSIGNY	1 414,47 €	PREZ SOUS LAFAUCHE	384,03 €
MAREILLES	6 929,03 €	RACHECOURT SUZEMONT	390,19 €
MATHONS	9 985,25 €	RENNEPONT	11 502,89 €
MERTRUD	3 503,54 €	REYNEL	6 589,95 €
MILLIERES	1 062,48 €	RIAUCOURT	1 544,00 €
MIRBEL	778,57 €	RICHEBOURG	14 847,57 €
MONTHERIES	9 132,65 €	RIMAUCCOURT	7 648,19 €
MONTOT SUR ROGNON	1 834,00 €	RIVES DERVOISES	6 604,08 €
MONTREUIL SUR THONNANCE	1 824,60 €	RIZAUCCOURT BUCHEY	5 402,42 €
MORANCOURT	2 198,54 €	ROCHES BETTAINCOURT	10 959,77 €
MORIONVILLIERS	2 445,56 €	ROCHES SUR MARNE	1 929,92 €
MOUILLERON	112,11 €	ROCHETAILLEE	15 186,29 €
MUSSEY SUR MARNE	8 353,49 €	ROLAMPONT	3 865,63 €
NARCY	2 151,89 €	ROUELLES	2 773,80 €
NEUILLY SUR SUIZE	1 435,95 €	ROUGEUX	3 417,04 €
NOGENT	3 344,37 €	ROUVRES SUR AUBE	5 024,04 €
NOIDANT CHATENY	8 927,64 €	ROUVROY SUR MARNE	3 347,65 €
NOIDANT LE ROCHEUX	4 530,97 €	SAILLY	227,59 €
NOMECOURT	4 231,74 €	SAINT BROINGT LES FOSSES	739,91 €
NONCOURT SUR LE RONGEANT	3 172,15 €	SAINT CIERGUES	1 069,38 €
NULLY	1 987,66 €	SAINT DIZIER	12 677,33 €
ORBIGNY AU MONT	150,92 €	SAINT LOUP SUR AUJON	10 494,85 €
ORGES	5 051,40 €	SAINT URBAIN MACONCOURT	7 544,62 €
ORMANCEY	3 899,44 €	SAINTS GEOSMES	1 459,56 €

SARCEY	- €	VERSEILLES LE BAS	344,96 €
SAUDRON	4 262,50 €	VESAIGNES SUR MARNE	2 345,27 €
SAULLES	2 000,90 €	VESVRES SOUS CHALANCEY	1 640,53 €
SAVIGNY	1 259,93 €	VIEVILLE	2 041,40 €
SEMOUTIERS MON TSAON	3 362,02 €	VIGNES LA COTE	1 314,23 €
SERQUEUX	2 671,78 €	VIGNORY	402,19 €
SEXFONTAINES	3 115,77 €	VILLARS EN AZOIS	10 264,33 €
SIGNEVILLE	3 070,04 €	VILLARS SANTENOGE	6 221,32 €
SILVAROUVRES	692,10 €	VILLEGUSIEN LE LAC	4 066,47 €
SOMMERCOURT	12 278,60 €	VILLIERS EN LIEU	5 176,71 €
SOMMEVOIRE	55,22 €	VILLIERS LES APREY	1 070,76 €
SONCOURT SUR MARNE	2 563,44 €	VILLIERS SUR SUIZE	3 203,42 €
SOULAU COURT SUR MOUZON	1 300,17 €	VITRY EN MONTAGNE	2 556,65 €
THIVET	5 420,96 €	VIVEY	3 435,66 €
THOL LES MILLIERES	1 536,64 €	VOILLECOMTE	23 259,47 €
THONNANCE LES JOINVILLE	3 233,19 €	VOISEY	422,73 €
THONNANCE LES MOULINS	3 181,54 €	VOISINES	7 161,47 €
TORNAY	634,10 €	VONCOURT	703,28 €
TREIX	1 681,48 €	VOUECOURT	10 322,06 €
TROISFONTAINES LA VILLE	12 294,71 €	VRAIN COURT	820,40 €
VAILLANT	641,39 €	WASSY	23 368,77 €
VAL D ESNOMS (LE)	7 337,01 €		
VAL DE MEUSE	1 875,15 €		
VALS DES TILLES	9 636,41 €		
VAUDRECOURT	1 676,73 €		
VAUDREMONT	2 212,43 €		
VAUX SUR BLAISE	2 152,55 €		
VAUXBONS	4 753,14 €		



Profitez d'une remise de 15%*
sur les armoires fortes.
Offre valable pour tous les modèles proposés
en magasin et avec présentation de ce coupon

*Hors soldes et promotions

INSTITUT SCIENTIFIQUE NORD EST ATLANTIQUE : UN OUTIL AU SERVICE DE LA CHASSE MAIS PAS QUE...



ISNEA est une association créée en 2012 et regroupant des fédérations des chasseurs (toutes agréées pour la protection de

l'environnement) ainsi qu'un partenariat avec la FNC. Elle s'appuie sur un réseau étendu de techniciens spécialisés dans le domaine de la faune sauvage, salariés des fédérations de chasseurs ainsi que sur des partenariats avec des institutions scientifiques publiques et des experts scientifiques privés et spécialisés.

ISNEA est composé d'un conseil d'administration ainsi que d'un conseil scientifique composé de personnes qualifiées en matière de recherches scientifiques et techniques et des responsables techniques des fédérations des chasseurs.

ISNEA a pour buts principaux de défendre la Chasse et les chasseurs, les dates de chasse, les espèces et les territoires.

Les travaux d'ISNEA visent principalement à mieux connaître l'état de conservation des populations animales et à comprendre les mécanismes biologiques qui sous tendent le fonctionnement des espèces dans leur rapport à l'environnement, sur le rôle et les effets des activités humaines sur l'état des populations afin

de promouvoir des outils de gestion en faveur de la conservation des espèces et de leurs habitats.

Etre force de proposition envers l'ensemble des décideurs (Ministères, collectivités territoriales, fédération des chasseurs, etc) concernant les politiques à mener en faveur de la faune sauvage et de son environnement.

Les méthodologies utilisées sont celles traditionnelles de recensement validées par le Muséum National d'histoire naturelle ainsi que par Wetlands International.

Mais ISNEA développe également de nouvelles technologies (balises GPS embarquées, technologie radar, caméra thermique radiométrique...). La valorisation des études aboutit à des publications scientifiques visant à être utilisées pour améliorer la conservation et l'exploitation des ressources naturelles.

ISNEA produit des connaissances scientifiques qui, comme les ICE pour le grand gibier, visent à mieux connaître l'éthologie des animaux et à contribuer à une gestion des équilibres agro-sylvo-cynégétiques.

LE PROGRAMME SCIENTIFIQUE : 4 AXES PRINCIPAUX



La connaissance et le suivi de l'état de conservation des espèces animales, notamment des oiseaux migrateurs.



La connaissance des prélèvements annuels réalisés par la chasse.



L'écologie spatiale par l'utilisation de nouvelles technologies (balises GPS, Radar) mais aussi suivis réguliers de terrain.



L'expertise portant sur les effets et les impacts des activités humaines sur les populations animales.

Pour plus d'information : isnea.eu

Pour voir vivre ISNEA : https://www.youtube.com/watch?v=hP5nz_qG8sE

UN POLITOLOGUE S'INTÉRESSE "AUX MANGEURS DE VIANDES" ET DIT POURQUOI LES VEGANS ONT TOUT FAUX !

Paul Ariès, politologue et rédacteur en chef de nombreuses revues, s'est penché depuis de nombreuses années sur ce courant du véganisme ou de l'anti-spécisme. Dans son livre, « Lettre ouverte aux mangeurs de viandes qui souhaitent le rester sans culpabiliser, pourquoi les vegans ont tout faux ! », il souhaite mettre en perspective le débat sur le mouvement vegan en décryptant point par point de nombreuses idées reçues.

Tout d'abord il faut resituer ce mouvement qui ne représente que 2 à 8 % de la population selon les pays. De plus le véganisme cache bien des choses que la plupart des personnes se disant véganes ignore. Les fondateurs du mouvement vegan anti spéciste ne sont pas écologistes (ils le disent eux-mêmes). Ils sont contre toutes formes d'exploitation animale, la question des animaux domestiques se pose autant que ceux d'élevage et si on poussait leur réflexion, Paul Ariès interroge sur leur position quant à la dératisation ou la lutte contre les insectes ravageurs. Enfin, pour eux, pas plus d'animaux d'assistance (pas de chiens d'aveugle ou d'aide aux secours).

Paul Ariès démontre que le véganisme prône une agriculture productiviste loin des enjeux « écologistes ». Pour nourrir tout le monde, il faut produire en grande quantité surtout quand on sait que deux tiers des terres émergées sont inadaptées à ces cultures.

Dans son livre, il explique que les vegans répètent en boucle qu'ils n'aiment pas les animaux. Ils agiraient au nom de valeurs comme le refus de l'exploitation et de la domination. Ce ne sont pas les animaux qu'ils aiment mais la souffrance qu'ils refusent. « Jusqu'où cela peut aller » se pose l'auteur... Qu'en est-il de la prédation animale naturelle ? Certains anti-spécistes avouent « si j'avais le choix je choiserais un monde d'herbivores où la souffrance alimentaire « naturelle » serait supprimée »... En clair les vegans prônent les modifications génétiques et voudraient changer tous les carnivores en herbivores. Quelle idée ?! Ou alors les éliminer ou les stériliser... Bravo belle image de la nature !

En fait on voit que ce mouvement qui a pourtant une image médiatique très positive de défense de l'écologie, de protection de la nature ou encore de bien-être animal, n'est en fait pas du tout pro-nature !



Paul Ariès s'exprime ainsi « je dis, aux omnivores, continuez à consommer des produits animaux mais devenez des mangeurs consciencieux » et rajoute « je dis aux vegans, ne vous trompez pas d'adversaire, l'ennemi ce n'est pas l'éleveur, le salarié des abattoirs, le boucher, le restaurateur, l'omnivore mais les financiers qui ont fait de l'élevage une industrie et des animaux des machines à produire, dans de sales conditions, des protéines au plus bas coût ».

N'hésitez pas à lire son livre !

SURVEILLER LES MALADIES CIRCULANT DANS LA FAUNE SAUVAGE

C'est une nécessité pour l'humanité ! Le nouveau coronavirus SARS-COV 2 à l'origine de la maladie COVID-19 a été découvert pour la première fois en Chine dans la ville de Wuhan. Cette famille de virus affecte principalement les animaux.

Ce virus ressemble beaucoup à des coronavirus prélevés sur des chauves-souris qui pourraient avoir joué le rôle de réservoir. Il n'aurait néanmoins pas pu être transmis directement à l'homme.

Un autre animal, le pangolin hébergeant également un coronavirus proche, est suspecté d'avoir servi de relais. Cet animal sauvage fait l'objet d'un trafic important en Chine où sa chair est consommée. Les organes servent aussi à la confection de remèdes pour la médecine traditionnelle chinoise. Depuis les autorités du pays ont interdit sa commercialisation.

Les recherches se poursuivent pour comprendre l'origine de cette pandémie. Elle met en lumière le réseau français de surveillance sanitaire de la faune sauvage (SAGIR) dont l'objectif est d'identifier les causes de mortalité anormale. Ce dispositif créé par le monde de la chasse en 1955, Fédérations des Chasseurs et Office National de la Chasse, s'est consolidé dans les années 70 et 80, y compris en Haute-Marne, peut émettre des alertes utiles pour la santé publique. Il constitue aussi un modèle sans doute à étendre bien au-delà de nos frontières...

SAGIR : SURVEILLANCE DE LA PPA

Conserver le statut indemne de la France au titre de la PPA est une préoccupation politique majeure. Pour cela, différents dispositifs ont été conjugués sur les communes situées en bordure du périmètre belge concerné par la maladie afin de retrouver d'éventuels cadavres.

- ⊕ Des patrouilles de chasseurs s'appuyant sur des bénévoles, limités à 1 ou 2 par territoire de chasse, qui sont sortis à partir de septembre 2019.
- ⊕ Un ratissage à partir de janvier avec la participation de l'armée dans certaines zones situées à moins de 5 km des derniers cas détectés en Belgique.
- ⊕ L'utilisation de chiens de détection à partir de février à raison de 3 à 6 jours par mois. Une partie de ces mesures a été maintenue ensuite pendant la période de confinement liée au COVID 19.

Source : SAGIR info de janvier 2020 - OFB



Ghislaine COLLINOT - OSTEOPATHE ANIMALIER
06 07 31 97 41
ghislaine.collinot@orange.fr
CHEVAL : 65 € - CHIEN : 45 €
(frais déplacement si distance > à 30 kms Langres)
Réduction de 5 € sur présentation permis chasse

SIRET : 79922256700015

SAGIR : OBSERVER ATTENTIVEMENT LES LÈVRES ET LA LANGUE DES CHEVREUILS

Plus de 50 chevreuils ont été retrouvés morts en 3 ans dans le département du Finistère. Ils présentaient un état physiologique très dégradé associé à un parasitisme massif.

Fin 2018, la présence d'une hypertrophie de la commissure des lèvres a été remarquée suscitant des investigations plus poussées. Des nodules ont alors été découverts sous la peau et à l'intérieur des tissus de la langue. Une recherche bactériologique a ensuite été menée permettant d'identifier *M. Granulomatis*. Cette bactérie déjà signalée chez le lièvre et le chevreuil était jusqu'à maintenant uniquement associée à des lésions pulmonaires. Les cas décrits en Bretagne sont d'une toute autre nature, avec des lésions buccales marquées entraînant une altération des fonctions digestives, un dépérissement généralisé débouchant sur la mort de l'animal.

De nombreux cadavres de chevreuils sont décou-

verts chaque année en Haute-Marne présentant un tel dépérissement que l'on attribue généralement à de la strongylose. La plupart de ces animaux ne sont pas analysés car les investigations menées par téléphone entre le technicien de la FDC et les découvreurs permettaient sur la base des acquis actuels d'expliquer la cause de la mort.

L'isolement de *M. Granulomatis* en Bretagne nous invite maintenant à recommander aux découvreurs munis impérativement de gants de protection, de palper systématiquement et soigneusement la langue et les mâchoires afin de détecter la présence de petits nodules notamment s'il s'agit d'adulte présentant un amaigrissement prononcé.



Nodule gingival.



Micro granulomes dans la muqueuse linguale.

Source : SAGIR Info de janvier 2020 – OFB/FDC/FNC

ARMURERIE LAURAIN MEUNIER

Magasin - Atelier de réparation - Stand de Tir

14 place de l'hôtel de ville 52220 Montier en Der • 03 25 04 25 39

Retrouver nos armes sur notre site internet
→ www.armurerie-laurain-meunier.fr

Partenaire de la Fédération des Chasseurs de la Haute-Marne

TARIF SPÉCIAL MUNITIONS TOUS CHASSEURS

-15%
À PARTIR DE 3 BOÎTES ACHETÉES

Pour l'achat d'une arme, "PACK NOUVEAUX CHASSEURS" comprenant
1 housse + 1 bretelle + 1 nécessaire de nettoyage + un bon d'achat de 50 €
Offre incluant le réglage et la mise en conformité de l'arme
Offre valable uniquement pour les nouveaux permis de chasse sur présentation de la validation du permis de chasser

SAGIR :

LE POINT SUR LA TUBERCULOSE BOVINE

Globalement le nombre de foyers de tuberculose bovine en élevage augmente faiblement avec une diminution sensible en Côte d'Or (3 foyers en 2017) mais une expansion inquiétante en Région nouvelle Aquitaine (Charente, Dordogne, etc...). Le maintien du statut indemne reste préoccupant et mobilise les autorités sanitaires.

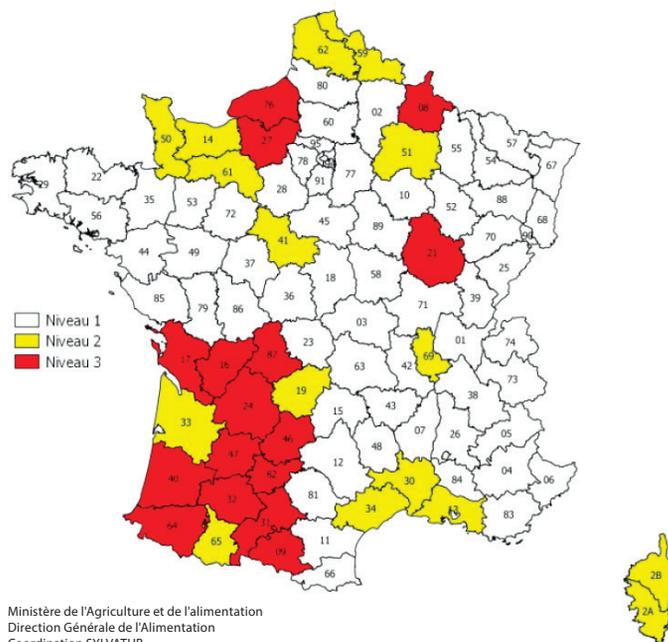
La faune sauvage, en particulier le blaireau et le sanglier, font l'objet d'une surveillance assidue dans 16 départements. Le renard est suspecté lui aussi d'intervenir dans la propagation de la tuberculose. Plusieurs études ont été lancées simultanément y compris en Côte d'Or pour vérifier cette hypothèse.

La recherche d'un vaccin pour immuniser notamment le blaireau se poursuit dans différents pays européens. Le mode d'injection par voie orale paraît le plus adapté pour la faune sauvage mais rend l'exercice bien compliqué pour les chercheurs français qui se sont attelés à cette tâche.

Source : FNC note d'information
du 30 mars 2020

Informations complémentaires sur :
[https://www.plateforme-esa.fr/
node/35789](https://www.plateforme-esa.fr/node/35789)

SYLVATUB - NIVEAUX DE SURVEILLANCE/ DÉPARTEMENT



SUIVI SANITAIRE

LA SAISON DE CHASSE DE MANON

Florian Kennel a souhaité faire partager aux lecteurs du Chasseur Haut-Marnais les exploits de Manon, jeune chasserresse de 17 ans.

En effet, forte de sa réussite à l'examen du permis de chasser au mois de mai 2019, notre jeune diane a eu une saison de chasse mouvementée et remplie d'émotions.

Tout d'abord, par un matin de juin, sur la chasse à cheval sur Laferté sur Aube (52) et Juvancourt (10), Manon est guidée pour ses débuts par son cousin Quentin qui lui permet d'approcher, à une cinquantaine de mètres, un joli brocard. La canne de pirsch est positionnée, le coup de carabine sèche net l'animal. La dernière brisée lui est rendue, Manon est baptisée comme il se doit.

Puis début août, lors d'un affût aux premières lueurs du jour, elle tue son premier sanglier sur la commune de Villars en Azois (52). Il est nécessaire de faire intervenir un conducteur de chien de sang avec qui elle retrouve mort ce jeune mâle de 75 Kg quelques centaines de mètres plus loin.

Et enfin la saison des battues a commencé. Quelques loupés sur des sangliers ne l'ont pas découragée et la chance a fini par lui sourire le 25 janvier au matin. Alors que deux cerfs cherchent à quitter l'enceinte traquée, Manon prend le temps d'identifier avant de bien aligner la mire de sa carabine sans trembler. Le Roi de la forêt s'écroule. C'est un 16 cors irréguliers. La joie est vive, les larmes montent, la pression retombe. Elle a du mal à réaliser ce qu'il vient de se passer. Fin de la battue, la traditionnelle remise de brisée effectuée, la séance photo peut débuter. Notre groupe de chasseurs est heureux et fier de notre diane.



Manon tient à remercier les deux sociétés de chasse (Varencey/Juvancourt et Villars en Azois) pour l'avoir accueillie et offert son action de chasse pour cette saison 2019/2020, et qui lui ont permis de vivre ces instants qui resteront gravés dans sa mémoire.

Une longue vie de chasserresse t'attend à présent... Encore un grand bravo Manon.

À travers cet écrit, j'ai voulu vous faire partager les joies que la chasse a pu offrir à Manon et pourquoi pas, faire rêver d'autres chasseurs quel que soit leur âge, à qui l'on souhaite de vivre des moments aussi forts.

Longue vie à la chasse.

Florian

UN TRAVAIL COMPLET DÉTERMINANT POUR UN AGRÈMENT AU NATUREL

Au début de cet hiver, un chasseur du sud Haut-Marnais m'appelle pour une recherche sur un daguet, presque 24 heures après le tir.

Suite à des informations données par mon accompagnateur sur l'impact du tir, et la direction approximative de fuite de l'animal, je vérifie l'anschluss où je trouve des esquilles d'os infimes, pas vraiment reconnaissables et quelques gouttelettes de sang. Je mets la longe à Luciole, ma chienne Rouge de Bavière qui a maintenant plusieurs années d'expérience. Elle travaille nez au sol sur 2 000 mètres environ, puis je sens qu'elle appréhende le terrain d'une manière quelque peu désordonnée car elle cherche. Je la vois très concentrée. C'est à ce moment, en suivant Luciole, que je m'aperçois que la bête a fait nombre de crochets et s'est couchée. Luciole s'arrête et là, je vois une belle reposée. Le daguet s'est immobilisé à cet endroit et notre odeur l'a fait démarrer 80 mètres devant nous. Je lui mets une première balle de trop loin, je le manque. A ce moment, je lâche Luciole qui poursuit l'animal sur une distance de 1 000 mètres, puis elle fait ferme. J'approche discrètement, j'ai le bon vent. L'animal

nous entend et repart, il est juste devant nous mais, impossible de tirer car nous sommes dans une coupe très fourrée. Il s'arrête 300 mètres plus loin. Luciole ne le quitte pas, continue sa poursuite et refait à nouveau ferme. Là, j'arrive sans bruit, toujours à bon vent. Je vois le daguet devant Luciole, j'épaule et tire, l'animal tombe, il ne souffre plus.

Le daguet avait une balle de patte basse qui le faisait horriblement souffrir. Grâce au travail de la chienne qui a tenu le ferme 2 fois de suite, la recherche s'est conclue positivement.

Bravo à Luciole et son maître et merci au chasseur qui a fait appel à un conducteur agréé afin d'abréger les souffrances de cet animal.

Le travail à la longe, la poursuite suivie d'un ferme sont les 3 critères retenus pour un chien confirmé en recherche naturelle.

Jean-Philippe Renaudin
Conducteur agréé UNUCR 52



La recherche c'est pas comme les antibio.. C'est systématique

LE PRÉLÈVEMENT D'UN GÉANT DE LA FORÊT

L'ouverture de la chasse au grand gibier, le samedi 16 octobre 2019, restera dans les mémoires des chasseurs du petit village de Perrancey les Vieux Moulins, situé à proximité des remparts de Langres, par la qualité du tableau réalisé ce jour-là : un cerf, une biche, un sanglier et un brocard, mais pas seulement !

En effet, outre la diversité des animaux prélevés, il en est un tout à fait remarquable, même exceptionnel, par son envergure et sa jeunesse, il s'agit bien sûr du cerf élaphe dont le trophée s'avère époustouflant compte tenu de son âge, seulement 5 ans : 217,44 points CIC soit tout simplement le 2^{ème} cerf haut-marnais et le 22^{ème} cerf au rang national !

Pourtant ce matin-là, les chasseurs de la commune étaient décidé à « attaquer » la belle compagnie de sangliers qu'ils avaient vu tout l'été et leurs esprits étaient complètement accaparés par l'espèce *Sus Scrofa*.

Dès le départ de la battue, la petite dizaine de postés autour du grand buisson, outre la cathédrale majestueuse à quelques encablures de là, eut son attention attirée par les récris des chiens lesquels menaient rondement un ou plusieurs animaux qu'ils venaient de débusquer, très certainement la fameuse compagnie.

Vingt minutes se passent avant que les trois nemrods composant la ligne de tir située dans un petit vallon voient arriver, chacun à leur poste, quasi en même temps, l'un un 14 cors, l'autre un 12 cors et enfin le troisième un immense daguet, Point de sanglier ma foi.

Le grand 14 dont les bois dépassent le mètre de hauteur et les 220 kilos après brame, fut le plus prompt et aussi le plus téméraire à enjamber le vallon. Ce fut sa perte. Un jeune chasseur de la commune, Romain Ringuet, devant cette « cathédrale » (aussi majestueuse que celle aperçue au loin), interrompit définitivement la tentative de débouché du grand cervidé.

Le roi de la forêt est mort, certes trop jeune, s'il avait eu 4 ou 5 ans de plus... mais quel bel animal !

Les chasseurs locaux peu habitués à prélever ce genre d'animal ont toutefois rendu les honneurs à ce noble gibier dont on espère que la progéniture nourrira les fantasmes des plus blasés et que la récolte d'un de ses fils interviendra... dans dix ans cette fois !

Patrick Lhuillier
Association de chasse "La perdrix"



De belles mensurations : 1.08 m de hauteur et poids des bois secs 9.2kg.



BOULETTES DE SANGLIER FAÇON BOLOGNAISE

INGREDIENTS POUR 6 PERSONNES

- ⊕ 500 g de spaghetti
- ⊕ Parmesan
- ⊕ Persil

POUR LES BOULETTES

- ⊕ 500 g d'épaule de sanglier
- ⊕ 50 g de mie de pain
- ⊕ 30 ml de lait
- ⊕ 1 œuf
- ⊕ 50 g de parmesan
- ⊕ 1 petit oignon
- ⊕ 2 gousses d'ail
- ⊕ 1 c. à s. de persil haché
- ⊕ 3 c. à s. de farine
- ⊕ Huile d'olive
- ⊕ Sel & poivre

POUR LA SAUCE TOMATE

- ⊕ 75 cl de sauce tomate
- ⊕ 25 cl de bouillon de légumes
- ⊕ 1 oignon
- ⊕ 2 gousses d'ail
- ⊕ Huile d'olive
- ⊕ Sel & poivre

INSTRUCTIONS

Préparez les boulettes de sanglier. Pour ce faire, coupez la viande en petits morceaux puis hachez-la. Ajoutez-y la mie de pain préalablement trempée dans du lait, puis le parmesan râpé, l'œuf, l'oignon taillé en dés, les gousses d'ail ciselées et le persil haché. Assaisonnez de sel et de poivre et mélangez bien. Façonnez une vingtaine de boulettes puis roulez-les rapidement dans de la farine.

Faites revenir les boulettes dans une poêle à feu vif, avec un filet d'huile d'olive. Une fois bien dorées, réservez-les dans un plat.

Utilisez la même poêle pour faire revenir un oignon finement ciselé dans un peu d'huile pendant 2 à 3 min. Ajoutez l'ail haché, la sauce tomate, le bouillon, le sel et le poivre. Portez à ébullition puis ajoutez les boulettes. Couvrez et laissez mijoter à feu doux pendant 25 min.

Faites cuire les spaghetti selon les indications du paquet, puis servez-les avec la sauce et les boulettes de sanglier en saupoudrant de parmesan et de persil.

Régalez-vous !

Recette de Chic Chic Chocolat
pour Je cuisine du gibier

SARL BRESSON Éric

aliment complet
idéal chiens de chasse !

20 kg
19 % protéines
8 % MG

25 € / un
23 € à partir de 4



20 kg
28 % protéines
14 % MG

29 € / un
27 € à partir de 4

100% FRANÇAISES !
SOUS CONTRÔLE VÉTÉRINAIRE

Tél. 06.77.25.89.67

Gérer et Entretien
votre territoire
toute l'année !



Livraison à domicile comprise

DATES À RETENIR

29 août : Formation sécurité à Chaumont

5 septembre : Formation Chasse à l'arc à Chaumont

5 septembre : Formation Sécurité à Humbécourt

5 et 12 septembre : Formation Garde-Chasse Particulier

PETITE ANNONCE

Cherche actionnaires postés pour saison 2020/2021. Chasse sur 600 ha (deux lots). 30 sangliers et 55 chevreuils. Prix 650 euros.

Sécurité et convivialité sont notre devise.

Contactez le 06 70 77 48 30.



BRÉVIES



AUBERGE LE COMMERCE

OUVERT 7/7

4 Rue de la République - 52310 BOLOGNE - Tél. 03 25 01 42 31

aubergedepays@auberge-lecommerce.fr - www.auberge-lecommerce.fr - [f Auberge le Commerce](https://www.facebook.com/AubergeLeCommerce)

BULLETIN D'ABONNEMENT POUR UN AN (4 NUMÉROS)

Nom

Prénom

Adresse

Ci-joint un règlement de 4 € par chèque postal chèque bancaire

A Le

Fédération des Chasseurs
de la Haute-Marne
16, rue des frères Parisot BP 40137
52004 Chaumont Cedex

Signature,

Blank area for signature.



Armurerie CHASSETIR 52

35 avenue de la République - 52100 Saint-Dizier

Tél. 03 25 56 58 23 - chassetir@orange.fr

ARMES : REMISE DE 10% - OPTIQUES : REMISE DE 15% - VÊTEMENTS : REMISE DE 15%

Offre valable pour les chasseurs âgés de moins de 25 ans ou lors des deux premières validations du permis de chasser sous présentation de la validation du permis de chasser 52.



MIRADOR ELMAR

Kit en métal brut à boulonner - Dimensions plancher 1m00x1m00

Barre de renfort pour plancher

Barres pour siège coulissant - Montage facile

TARIFS : Hauteur 1m00 139,00 TTC

Hauteur 1m30 159,00 TTC

Hauteur 1m60 179,00 TTC

Remise de 5% sur présentation du permis de chasser validé à la FDC 52

Mirador hauteur 1m00 exposé à la FDC 52

Contacts : 06 70 64 67 06 ou 06 07 02 78 92

Mail : sas.fmsc@outlook.com



Brevet Français N°1455367/FR3022108
Produit 100% Français
Solidité certifiée Bureau Veritas
N° Siret 82919726800016
TVA INTRA FR44829197268



CENTRE D'AUDITION FAHYS

Audioprothésiste diplômé d'Etat

PROTECTIONS AUDITIVES SUR-MESURE

Remise de 10% accordée sur certains modèles sur présentation de la validation du permis de chasser 52

« POINT SANTE »
30 Route de Dijon
52200 SAINTS-GEOSMES
Tel. 03.25.88.05.55

6 Place de la Résistance
52000 CHAUMONT
Tel. 03.25.01.90.60



Lundi de 14h00 à 18h30

Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h30